

CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE 60 JOURS SATISFAIT – OU – REMBOURSÉ



DEFINITION ET CONDITIONS DE LA GARANTIE COMMERCIALE

1. La garantie commerciale «60 jours satisfait ou remboursé» permet au consommateur de rendre pendant 60 jours à compter de sa date d'achat l'un des produits référencés ci-après et d'obtenir le remboursement de son prix, selon les modalités définies ci-après.
2. Cette garantie commerciale est proposée par Severin Elektrogeräte GmbH.
3. Cette garantie commerciale est réservée exclusivement au consommateur, définis comme toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (article liminaire du code de la consommation français).
4. Cette garantie commerciale est valable uniquement en France pour les appareils suivants :
FR 2446.400, FR 2446.000,
HM 3843.400, HM 3843.000,
KM 3866.400, KM 3866.000,
KM 3897.400, KM 3897.000,
KM 3898.400, KM 3898.000,
SM 3775.400 et SM 3775.000.
Nous reprenons chacun de ces appareils dans les 60 jours suivant l'achat (date mentionnée sur le justificatif d'achat d'origine).
5. Cette garantie commerciale est exclue dans les hypothèses suivantes:
 - appareils sales, non nettoyés
 - les appareils non complets (à l'exception des consommables tels que les sacs à poussière ou les filtres à eau)
 - les appareils défectueux dont le défaut est dû à une utilisation autre que celle décrite dans le mode d'emploi.
 - pas dans leur emballage d'origine
6. Pour que nous puissions vous rembourser, vous devez nous fournir quelques informations. Veuillez impérativement remplir la carte de garantie de manière intégrale et bien lisible, à la main ou directement dans le document. Envoyez la carte de garantie remplie sous forme scannée, photographiée et/ou sous forme de fichier par e-mail à service@severin.de (le coût d'utilisation du réseau Internet est à votre charge) ou par voie postale à l'adresse SEVERIN Elektrogeräte GmbH – Kundendienst – Röhre 27 – D-59846 Sundern (le coût de l'affranchissement du courrier postal est à votre charge) pour que nous puissions vous envoyer une étiquette de retour dpd. Vous pourrez alors procéder au renvoi gratuit de l'appareil. Veuillez joindre la carte de garantie imprimée et remplie au colis. Si vous avez des questions, contactez-nous par mail à sav-fr@severin.com ou par téléphone au 03.88.47.62.00.
7. L'appareil doit être restitué de manière complète et dans son emballage d'origine. La carte de garantie remplie et le justificatif d'achat d'origine doivent être joints. Nous n'acceptons aucune copie de tickets de caisse, de factures, de relevés de cartes de crédit et de quittances. Nous remboursons le prix d'achat dès que nous avons reçu l'appareil et les justificatifs.
8. Cette garantie commerciale bénéficie au consommateur en plus des droits dont il bénéficie au titre de la garantie légale de conformité (articles L.217-1 et suivants du code de la consommation) et de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du code civil), pendant toute la durée de ces garanties légales. Ces dernières sont présentées dans l'encadré ci-dessous.

CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE 60 JOURS SATISFAIT – OU – REMBOURSÉ

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE 60 JOURS SATISFAIT-OU-REMBOURSÉ

MOTIF DE RENVOI

Vous avez ici la possibilité de nous informer sur le motif du renvoi. Ces indications sont volontaires et n'ont aucune influence sur le remboursement du prix d'achat. Merci d'avance pour votre retour d'information !

- Goût/résultat non satisfaisant
- Nettoyage/maniement non satisfaisant
- Autre qualité attendue
- Le produit ne plaît pas
- Autre motif : _____

CARTE DE GARANTIE

Nom*	
Prénom*	
Rue, n° de rue	
Code postal, ville	
Tél. :	
E-mail* :	
Modèle*	
Institut bancaire*	
IBAN*	
BIC*	

Veuillez imprimer la carte et la remplir à la main, de manière claire et en caractères d'imprimerie, ou écrire directement dans les champs grisés.

*Champ obligatoire

CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE 60 JOURS SATISFAIT – OU – REMBOURSÉ

PROTECTION DES DONNÉES

Chère cliente, cher client,

Conformément à l'article 13 du RGPD, nous sommes tenus de vous informer sur la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel.

La société SEVERIN Elektrogeräte GmbH, Röhre 27, 59846 Sundern, représentée par Gerhard Sturm, est responsable du traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'entreprise à l'adresse e-mail suivante : Datenschutz@severin.de

Pour la "garantie de remboursement d'une durée de 60 jours", les données suivantes sont traitées : nom, prénom, rue, numéro de rue, code postal, ville, numéro de téléphone, adresse e-mail, modèle, institut bancaire, IBAN et BIC. C'est vous qui nous fournissez ces données personnellement via la carte de garantie. Le traitement a lieu dans le cadre du déroulement de la garantie. Cela est prescrit par l'article 6, alinéa b), du RGPD.

Les données sont transférées à notre banque pour le virement de l'argent. Un envoi vers des pays tiers n'a pas lieu. Si aucune autre utilisation des données n'a lieu ou si aucune autre disposition ne fait obstacle à la suppression des données, l'entreprise supprimera les données électroniques et détruira les données imprimées sur papier de manière conforme à la protection des données une fois la période de conservation minimale écoulée.

En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants d'après le Règlement général sur la protection des données :

Vous disposez d'un droit de renseignement, mais aussi de consultation, de correction et de suppression des données enregistrées conformément aux articles 15, 16, 17, 18, 21 du RGPD. Si, en tant que personne concernée, vous constatez que les données ne sont pas correctes ou sont incomplètes, vous avez le droit de demander à ce qu'elles soient corrigées ou complétées, conformément à l'article 16 du RGPD.

Si vous constatez des irrégularités de traitement, vous pouvez bien entendu vous adresser directement à notre délégué à la protection des données ou à l'autorité de surveillance d'Allemagne.